

PROTOCOLE D'ÉVALUATION
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
CHARLES TELLIER

Année scolaire 2025/2026

« L'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration » (Arrêté du 27 juillet 2021).

Il s'agit de « garantir l'égalité entre candidats tout en conservant les marges d'autonomie indispensables au respect d'une progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves » (Arrêté du 27 juillet 2021).

Le projet d'évaluation veille à l'égalité de traitement des élèves au sein d'un même établissement et entre établissements différents. Il permet d'assurer l'atteinte d'un certain niveau de maîtrise de connaissances et de compétences. Il induit un contrôle continu équitable, juste, exigeant et transparent.

Les options sont prises en compte même si la moyenne est inférieure à 10/20.

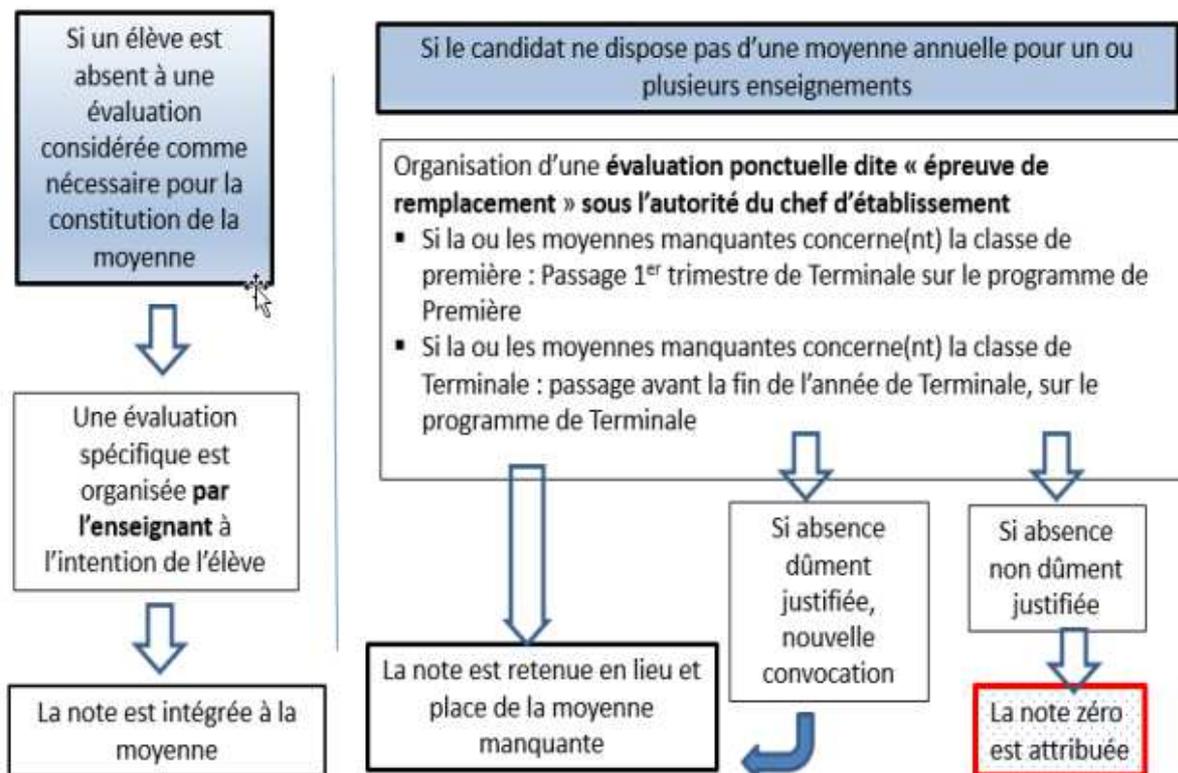
Principes généraux :

- Les objectifs et les critères d'évaluation sont expliqués de façon claire aux élèves. • Il existe 3 types d'évaluation :
 - Diagnostic : mise en place en début de processus (début d'année scolaire, début de séquence) pour connaître le niveau de début des élèves. Elle peut donc ne pas entrer dans la moyenne trimestrielle.
 - Formative : permet à l'élève de voir où se situent ses acquis par rapport aux exigences de réussite de la formation (en cours d'apprentissage)
 - Sommative : mise en place en fin de processus (fin de séquence, fin d'année scolaire) pour attester des acquis de l'élève. Une évaluation sommative implique, en amont, un nombre suffisant d'activités d'entraînement.
- Ceci forme un ensemble d'évaluations, chiffrées ou non, réalisées dans et hors la classe.
- Les modalités d'évaluation peuvent être très variées : écrit, oral, pratique, devoirs communs, QCM, support papier ou numérique, travaux individuels ou collectifs, devoirs sur table ou à la maison, exposés, travaux de recherche... Elles peuvent reposer sur des sujets issus de la banque nationale, de spécimens ou de sujets zéro. Elles répondent aux attendus du programme et aux exigences du LSL (Livret Scolaire du Lycée).
- **Ce sont les enseignants qui déterminent quelles évaluations sont à visée certificative** et entrent donc dans la constitution de la moyenne trimestrielle. Les élèves en sont informés.

- Dans toutes les disciplines, sauf l'Education Morale et Civique (EMC) et l'Education Physique et Sportive (EPS), **deux évaluations minimum** sont proposées chaque trimestre.
- Les enseignants pourront affecter des coefficients différents selon le type d'évaluation.
- Un entraînement dans les conditions du baccalauréat est prévu pour chaque épreuve terminale (« bac blanc »).

Protocole de gestion des absences

Absence(s) d'un élève : Une moyenne doit nécessairement être construite à partir de notes représentatives. Si l'élève est absent à certaines évaluations, l'enseignant peut donc estimer que sa moyenne n'est pas représentative.



Par souci d'équité, aucun devoir supplémentaire ne sera organisé à la demande des élèves ou de leur famille.

Des sessions de rattrapage sont organisées selon le rythme suivant : une première session entre deux périodes de vacances (au milieu, par exemple fin novembre) et une deuxième au retour de petites vacances (par exemple début janvier). Dans ce cas, les élèves reçoivent une convocation du chef d'établissement.

Ce projet d'évaluation peut être évolutif. Toute modification éventuelle sera décidée en Conseil Pédagogique (*projet présenté en conseil pédagogique le 19 juin 2025*)